



Direction générale des services  
Direction des affaires juridiques et institutionnelles

Extrait des délibérations  
du Conseil d'Administration de l'Université Grenoble Alpes  
Séance du jeudi 24 octobre 2024

N° 16 – D. 24.10.2024

*L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre octobre à neuf heures, le conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière sous la présidence de Monsieur Yassine LAKHNECH, président de l'Université Grenoble Alpes.*

**Motion proposée par l'Union Etudiante de Grenoble (UEG) concernant la situation palestinienne et libanaise : demande d'inscription à l'ordre du jour du CA**

**Membres présents :** LAKHNECH Yassine, BARRIERE Florian, GAUSSIER Éric, PODEVIN Florence, PLANUS Emmanuelle, PROTASSOV Konstantin, SAMUEL Karine, THIBAUT Pierre, ADAM Véronique, BERNARD Marie-Julie, DANJEAN Vincent, MANDIL Guillaume, MONDET Julie, QUINTON Jean-Charles, WEST Caroline, FIBRANE Ahmed, FORESTIER Gérard, GUINET Éric, VAN DER HEIJDE Caroline, DOULAT Léonce, KETFI Bilal, ROSSI Robinson, SAKPA Samuel, TASSIGNY Axel, BOLZE Catherine, DESPREZ Frédéric, FEIGNIER Bruno, SIMIAND Marie-Christine, DASTARAC Marie.

**Membres représentés :** GERRY-VERNIERES Stéphane (donne procuration à GAUSSIER Éric), BERTHAUD Pierre (donne procuration à MANDIL Guillaume), CANTAROGLOU Frédéric (donne procuration à SAMUEL Karine), DELABALLE Anne (donne procuration à WEST Caroline), BERGOT Anouk (donne procuration à BERNARD Marie-Julie), DUJEU Ambre (donne procuration à KETFI Bilal), CORVAISIER Bénédicte (donne procuration à LAKHNECH Yassine), DARAGON Nicolas (donne procuration à BOLZE Catherine), COLL Jean-Luc (donne procuration à FEIGNIER Bruno), BOISTARD Pascal (donne procuration à DESPREZ Frédéric), MAÛR Anne-Marie (donne procuration à PROTASSOV Konstantin).

**Membres excusés :** LABRIET Pierre, TRONTIN-BERTHAUD Sophie.

Considérant la motion proposée par l'Union Etudiante de Grenoble (UEG) concernant la situation palestinienne et libanaise :

« Le Conseil d'Administration de l'Université Grenoble Alpes, réuni le 24 octobre 2024, exprime son inquiétude face aux bombardements meurtriers menés par l'armée israélienne au Liban. Depuis un an, les bombardements indiscriminés, les discours de déshumanisation des Gazaoui-es exprimés par le gouvernement israélien, l'intensification de la colonisation, les déplacements massifs de 2 millions d'habitant-es, l'organisation de la famine par le blocus, l'ampleur des destructions du patrimoine, la destruction de villes entières et des infrastructures vitales telles que les écoles et universités, relèvent d'une logique génocidaire. La Cour internationale de Justice (CIJ) a reconnu le 26 janvier 2024 un risque de génocide contre les Palestinien·nes de Gaza par Israël et a prononcé des mesures conservatoires qui ne semblent pas, depuis, avoir été respectées. Conformément aux valeurs de l'établissement, le Conseil d'Administration de l'Université Grenoble Alpes condamne fermement les attaques israéliennes.

Le Conseil d'Administration de l'Université Grenoble Alpes souligne son inquiétude face au climat fortement répressif des voix qui dénoncent le génocide en France. Les établissements universitaires subissent des pressions médiatiques et gouvernementales : le 4 octobre 2024 encore, le ministre de l'enseignement supérieur français a appelé à empêcher tout soutien à la Palestine et au Liban et dressé de dangereux amalgames. Nous dénonçons ce communiqué et réaffirmons notre attachement aux valeurs de liberté d'expression, fondamentales pour notre université.

Le Conseil d'administration demande à l'équipe présidentielle de l'Université Grenoble Alpes de :

- S'engager à accueillir tous·tes les universitaires et étudiant·es libanais·es et palestinienn·es qui fuient le conflit et à oeuvrer à la même communication que celle proposée pour les étudiant·es ukrainien·nes,
- Soutenir la reconstruction du tissu universitaire à Gaza, à l'élaboration de programmes d'accueil et à une multiplication des partenariats scientifiques avec les universités palestiniennes en Cisjordanie,
- Renoncer à toute participation à des événements scientifiques ou programmes de recherche impliquant l'État d'Israël, à l'image de ce qui a pu être fait avec la Russie suite à l'invasion de l'Ukraine à partir de février 2022, par le CNRS et par de nombreuses universités françaises. Ces engagements doivent demeurer jusqu'à ce que l'État d'Israël se conforme à ses obligations en matière de droit international et de respect des droits humains.
- Faire cesser toute collaboration avec les entreprises complices de ce génocide et plus généralement des violations du droit international que commet Israël depuis des années.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration de l'Université Grenoble Alpes rappelle son soutien aux communautés d'enseignement supérieur en Israël, souffrant de censure quant à la critique des crimes de guerre et de la colonisation ainsi que de la collaboration étroite et systémique avec l'appareil militaire et d'occupation. Le Conseil d'Administration s'interroge sur le partenariat conclu entre l'Université Grenoble Alpes et l'Université Ben Gourion du Néguev. Cette dernière propose aux étudiant·es qui réalisent leur service militaire et participent à la réserve, des bourses, des exonérations de frais d'inscription ainsi que des reports de loyer en dortoir universitaire. Elle incite de manière publique et explicite à rejoindre l'armée. Le Conseil d'Administration exige que l'ensemble des clauses de ce partenariat soit présenté aux administrateurs·rices ainsi qu'à la prochaine session du Conseil Académique. Le Conseil d'Administration exige que le Conseil Académique puisse évaluer l'impact et la pertinence de ce partenariat et qu'il vote sa prolongation ou non.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Enfin, le Conseil d'administration appelle les autorités françaises et européennes à prendre, conformément à leurs obligations en tant que parties à la Convention de 1948 sur la prévention et la répression du crime de génocide, toutes les mesures et sanctions nécessaires pour imposer un cessez-le-feu permanent et le démantèlement des structures coloniales. »

*Il est proposé au conseil d'administration d'approuver l'inscription à l'ordre du jour de la présente séance la proposition de motion comme présentée ci-dessus.*

Le résultat du vote est le suivant :

|                     |    |
|---------------------|----|
| Membres en exercice | 42 |
| Membres présents    | 29 |
| Membres représentés | 11 |
| Nombre de votants   | 40 |
| Voix favorables     | 20 |
| Voix défavorables   | 19 |
| Abstention          | 1  |

**Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à la majorité absolue des suffrages exprimés, l'inscription à l'ordre du jour du CA la motion proposée par l'Union Etudiante de Grenoble (UEG) concernant la situation palestinienne et libanaise.**

Publié le : 10/11/2024

Transmis au Rectorat le : 10/11/2024

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 24 octobre 2024

Pour le Président et par délégation,

Le directeur général des services,  
Jérôme PARET

Pour le Président  
par délégation  
Le Directeur général des services  
Jérôme PARET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.